



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-525
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-323 « PLAN D'URBANISME » DE LA
VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-525 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro **2022-12-370** à la séance ordinaire du 12 décembre 2022, du projet de Règlement numéro 2022-525 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le 9 janvier 2023 à compter de 18 heures, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel ce, en conformité de la *Loi* ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2008-06.9 de la Ville de Paspébiac par le plan numéro AF-2021-06.9 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Ville de Paspébiac » conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Ville de Paspébiac aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Paspébiac à l'adresse suivante www.villepaspebiac.ca. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante www.greffe@villepaspebiac.ca ou par courrier à la Ville à l'adresse postale suivante : Ville de Paspébiac

5, boul. Gérard-D.-Levesque Est
Paspébiac (Québec) G0C 2K0

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le lundi 9 janvier 2023, à compter de 18 heures, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel.

Donné à Paspébiac, ce 23 décembre 2022.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier